

2024 DSOL 40 : Subventions (156 000 euros) à 9 associations et convention ou avenant à convention avec 6 d'entre elles, pour leurs actions de vacances adaptées pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles

Le Conseil de
Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1, L. 2511-14 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération **2024 DSOL 40** en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 156 000 euros à 9 associations pour leurs actions de vacances adaptées en direction des personnes en situation de handicap ;

Vu l'Avis du Conseil du 13e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 14e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 15e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 18e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 20e arrondissement en date du..... ;

Sur le rapport présenté par Madame Lamia EL AARAJE au nom de la 4e commission ;

Délibère

Article 1 : Approuve la subvention d'un montant de 8 000 euros, attribuée à l'association **ACCES AVENTURE**, simpa 191393, dossier 2024_06780, pour l'année 2024.

Article 2 : Approuve la subvention d'un montant de 15 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer un avenant 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'**APF FRANCE HANDICAP**, simpa 7323, dossier 2024_07634, pour l'année 2024.

Article 3 : Approuve la subvention d'un montant de 21 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer une convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **CAPAILLEURS**, simpa 187829, dossier 2024_07780, pour l'année 2024.

Article 4 : Approuve la subvention d'un montant de 8 000 euros, attribuée à l'association **CLASS OPEN**, simpa 28941, dossier 2024_00945, pour l'année 2024.

Article 5 : Approuve la subvention d'un montant de 15 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer l'avenant 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'**Association des ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE**, simpa 19270, dossier 2024_02837, au titre de l'année 2024.

Article 6 : Approuve la subvention d'un montant de 3 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer une convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la **Fondation FALRET**, simpa 30081, dossier 2024_07773, pour l'année 2024.

Article 7 : Approuve la subvention d'un montant de 11 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer une convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **POINT VERT**, simpa 30081, dossier 2024_05827, pour l'année 2024.

Article 8 : Approuve la subvention d'un montant de 70 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer un avenant 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **TEMPS JEUNES & ACSV** (ex A CHACUN SES VACANCES) simpa 201682, dossier 2024_07370, au titre de l'année 2024.

Article 9 : Approuve la subvention d'un montant de 5 000 euros, attribuée à **PUCPA SPORT VACANCES**, simpa 19663, dossier 2024_07717, pour l'année 2024.

Article 10 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'année 2024 de la Ville de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.